

Le 29/06/2026

ARRÊTE DE POLICE N° 40/2026 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Travaux torrent de la Ravoire
Montpascal

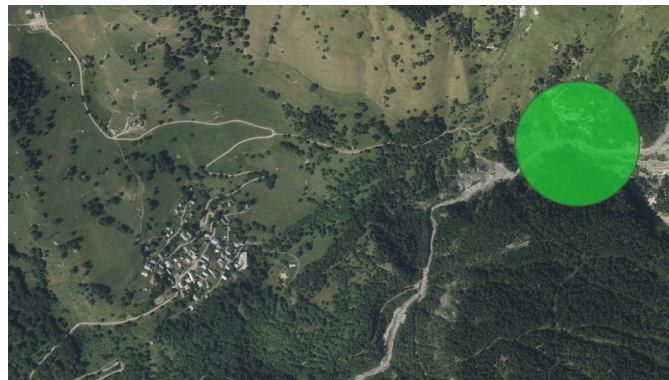
VU le Code de la route,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la voirie routière,
VU le règlement d'administration publique pour l'application du code de la route,
VU le règlement relatif à la signalisation temporaire,
Vu la demande de la CITEM
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents.

Le Maire de la commune de la Tour-en-Maurienne arrête :

ARTICLE 1 – Pour permettre des travaux de minage dans le torrent de la Ravoire :
Montpascal

Du 30 juin au 17 juillet 2026

ARTICLE 2 – Fermeture des chemins d'accès à la zone des travaux suivant plan ci-dessous.



ARTICLE 3 – La signalisation, sera mise en place par la CITEM, sous sa responsabilité et devra être conforme aux réglementations particulières.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 -

- Monsieur le Commandant du corps départemental des sapeurs pompiers,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Jean de Maurienne,
- CITEM, 604 route du Vernay, 73220 AITON

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Yves DURBET, Maire